



Dixième session
BUREAU

ORGANISATION DE LA DIXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Mémoire du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de présenter au Bureau certaines observations et propositions au sujet des dispositions à prendre pour les séances de l'Assemblée générale et de ses grandes Commissions pendant la dixième session.

Horaire des séances

1. Le Secrétaire général propose de fixer à 10 h. 30 et à 15 heures le début des séances plénières et des séances de commission. Le programme étant très chargé, les délégations sont instamment priées de faire tout leur possible pour être ponctuelles.
2. Le Secrétaire général propose d'adopter la semaine de cinq jours, étant entendu qu'au cours de la session il pourra y avoir, si besoin est, des séances prolongées le samedi matin.
3. Le Secrétaire général invite instamment les commissions à se concerter dans toute la mesure possible pour arrêter le programme de leurs séances de façon à utiliser au maximum les salles et les services.

Date de clôture de la session

4. L'article 2 du règlement intérieur de l'Assemblée générale stipule : "Sur recommandation du Bureau, l'Assemblée générale fixe, au début de la session, une date pour la clôture de la session". Le Secrétaire général propose au Bureau de recommander à l'Assemblée générale la date du 10 décembre 1955 comme date de clôture de la dixième session.

Comptes rendus sténographiques des grandes Commissions

5. De même qu'aux sessions précédentes, le Secrétaire général a l'honneur de rappeler que le Secrétariat est autorisé à assurer le service de comptes rendus sténographiques "à une seule grande Commission à la fois, celle dont le Bureau de l'Assemblée estime que son ordre du jour comprend les points les plus importants"^{1/}.
6. Le Bureau est donc prié de désigner celle des grandes Commissions pour laquelle le service des comptes rendus sténographiques sera assuré pendant la présente session. Le Secrétaire général propose d'affecter les équipes de rédacteurs de comptes rendus sténographiques au service de la Première Commission et de faire rédiger, d'après l'enregistrement sonore des débats, les comptes rendus in extenso, que pourrait demander la Commission politique spéciale.

Disposition des places

7. Conformément à la pratique suivie lors des précédentes sessions de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a fait procéder par tirage au sort à la désignation du Membre qui occupera la première place dans la salle de l'Assemblée, les autres Membres devant occuper les places suivantes par ordre alphabétique. Le sort a désigné le Brésil; c'est donc le représentant du Brésil qui occupera la première place, à l'extrême droite du Président. La même disposition sera observée à la première réunion des grandes Commissions. Par la suite, les membres des grandes Commissions se déplaceront d'un siège par jour.

^{1/} Rapport de la Cinquième Commission sur le troisième budget annuel et le Fonds de roulement (A/498, Documents officiels de l'Assemblée générale, deuxième session, Annexes, page 1499).